

Communiqué de presse

Registre national des incidents et des accidents Portrait régional

Laval, le 6 décembre 2011 – Avec le dépôt, aujourd’hui, du premier rapport issu du registre national des incidents et accidents survenus lors de la prestation des soins de santé et de services sociaux (RNIASSSS) par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l’Agence de la santé et des services sociaux de Laval tient à préciser que tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux de la région ont participé à l’inscription de leurs données au registre national.

Cette situation permet d’indiquer que 4449 événements ont été déclarés au cours des six derniers mois à Laval, soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2011. Ce chiffre tient compte, à la fois, des incidents et des accidents.

Cette donnée doit cependant être mise en perspective considérant le volume de soins, le type de clientèle, la nature des soins offerts et la population desservie. La mise en place du RNIASSSS a commencé par une compilation des incidents et accidents et des données contenues dans les registres locaux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. En plus de ces travaux technologiques, une culture de gestion des risques a été développée dans les établissements. La déclaration des événements fait partie intégrante du bon fonctionnement du registre local et national. L’accent est mis sur la transparence et la communication afin d’améliorer les pratiques et la sécurité de la clientèle.

Le RNIASSSS est un outil qui s’ajoute à ceux déjà existants et qui permettent d’assurer la sécurité et la qualité des soins de santé dans le réseau.

Des mesures pour améliorer les soins et services

Nombre de mesures ont été mises en place dans la région afin d’améliorer la qualité des soins et des services de manière à prévenir les incidents et les accidents qui surviennent.

Un comité de gestion des risques et un comité de vigilance doivent, par exemple, être mis en place dans les établissements, sans oublier les démarches et l’obtention d’agrément par les conseils canadien et québécois d’agrément qui s’assurent que les établissements respectent les normes de qualité et de sécurité, et le régime d’examen des plaintes qui examine et traite les plaintes liées aux soins et aux services.

Pour en savoir davantage sur les pratiques dans chaque établissement, vous êtes invités à communiquer avec le service des communications de chacun des établissements du réseau :

CSSS de Laval

Johanne Paré | Conseillère en communication
450 668-1010, poste 24388
jpere.csssl@ssss.gouv.qc.ca

CRDI Normand-Laramée

France Duquette | Conseillère en communication
450 972-2099 , poste 2001
france.duquette@ssss.gouv.qc.ca

Hôpital juif de réadaptation

Annie Dicaire | Agente d'information
450-688-9550, poste 201
Adicaire_hjr@ssss.gouv.qc.ca

Centre jeunesse de Laval / Centre le Maillon de Laval

Carole Du Sault | Conseillère en communication
450 975-4150, poste 3803
carole.dussault.cjl@ssss.gouv.qc.ca

Résidence Riviera

450 682-0111

CHSLD Saint-Jude

450 687-7714

Manoir Saint-Patrice

450 681-1621

Santé Courville de Laval

450 627-7990

Centre d'hébergement de la Rive

450 627-5599

Résidence du Bonheur

450 666-1567

Centre d'hébergement l'Éden de Laval

450 665-6283

Villa-les-Tilleuls

450 628-0322

– 30 –

Source : Sophie Méley-Daoust | Conseillère en communication
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
450 978-2000, poste 2203